

AR18000582

**RÈGLEMENT
JEU FACEBOOK FEERIES**

CAPTURER LES LUTINS

**Le 03 DÉCEMBRE 2018
et le 10 DÉCEMBRE 2018**

Le Maire de LAGNY-SUR-MARNE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-1, L2212-2 et L2213-2 ;

Vu l'arrêté AR N°16000269 en date du 1^{er} juin 2016 donnant à M. Rémy PERES Directeur Général des Services, délégation de signature,

CONSIDERANT qu'il appartient à l'autorité Municipale d'organiser un concours avec deux tirages au sort sur Facebook les 03 décembre et 10 décembre 2018.

A R R E T E

ARTICLE 1 – Dans le cadre des fêtes de Noël, un jeu-concours aura lieu les 03 et 10 décembre 2018 sur Facebook. Deux tirages au sort permettront de désigner à chaque fois 3 gagnants qui remporteront chacun 1 ticket d'entrée aux « Jeux d'Hiver ».

ARTICLE 2 – Lors de ce concours qui sera proposé sur un post Facebook de la page @lagnysurMarne, les participants devront réaliser une capture d'écran du lutin et l'envoyer en commentaire afin de valider leur participation. Leur nom sera consigné provisoirement dans une base de données (logiciel excel) pour procéder, à la clôture du jeu, au tirage au sort par numéro. Il y aura donc 6 gagnants pour 6 tickets. Le ticket sera mis à la disposition du gagnant à l'accueil de la mairie pour qu'il puisse le retirer.

ARTICLE 3 – Les tirages au sort auront lieu le 07 décembre 2018 pour le jeu du 03 décembre 2018 et le 14 décembre 2018 pour le jeu du 10 décembre 2018.

ARTICLE 4 – A l'issue des tirages au sort, les gagnants seront contactés par message privé sur Facebook.

ARTICLE 5 - A compter de son affichage le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir pendant deux mois devant le Tribunal Administratif de Melun.

ARTICLE 6 – le présent règlement sera publié sur le site internet de la ville afin que les participants puissent en prendre connaissance.

ARTICLE 7 – Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 8 – Ampliation du présent arrêté sera adressé à Mme le représentant de l'État dans le département.

Fait à Lagny-sur-Marne, le douze deux novembre deux mille dix-huit.

Signé : **Jean-Paul MICHEL**, Maire de Lagny-sur-Marne

Pour Extrait Conforme,
Lagny-sur-Marne, le 12 novembre 2018

Le Maire,

Le Directeur Général des Services,

Rémy PERES

S. 2, place de l'Hôtel de Ville, 77405 Lagny-sur-Marne
Tél. 01 64 12 74 00, Fax 01 64 12 74 28



Certifié Exécutoire à la suite de

Sa transmission en Sous-Préfecture le : 14/11/2018

Son affichage le : 14/11/2018

Lagny-sur-Marne le : 14/11/2018

Pour le Maire,

Le Directeur Général des Services,

Rémy PERES

Acte à classer

AR18000582

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2018-11-14T11-32-00.00 (MI213553313)

Identifiant unique de l'acte :

077-217702430-20181112-AR18000582-AR (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Règlement jeu Facebook féeries - Capturer les L...
- 03 au 10/12/2018

Date de décision : 12/11/2018



Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences
9.1. Autres domaines de compétences des communes

Acte : [AR18000582.PDF](#) **Multicanal :** Non

Groupe émetteur de l'acte : TOUS

Classer

Annuler

Préparé Date 14/11/18 à 11:32 Par [GUYON Emmanuelle](#)

Transmis Date 14/11/18 à 11:32 Par [GUYON Emmanuelle](#)

Accusé de réception Date 14/11/18 à 11:36